



Tremblay-en-France, le 7 mai 2020

Madame, Monsieur,

Il me semble important d'apporter quelques précisions sur notre démarche de travail quant à la réouverture des écoles.

### **Pourquoi la réouverture progressive des écoles doit être assurée ?**

Comme vous le savez et le constatez tous les jours, cette crise sanitaire sans précédent s'accompagne de difficultés sociales et économiques majeures sur nos territoires.

Proches des habitants, les élus et moi-même, sommes interpellés quotidiennement par des familles en difficulté. Assurer l'école des enfants, être en télétravail, ne pas avoir suffisamment de moyens pour nourrir correctement toute la famille... sont autant de difficultés que cumulent nombre de nos concitoyens.

Comme l'aide financière exceptionnelle à destination de toutes les familles ayant un ou plusieurs enfants scolarisés sur Tremblay en maternelle ou élémentaire et inscrits en restauration collective selon leur quotient familial, la réouverture progressive des écoles est un enjeu social important pour nombre de familles sur notre ville.

Bien sûr que la santé des enfants, des enseignants et des agents municipaux est prioritaire. C'est un enjeu de santé publique sur lequel je serai intransigeant !

Ma responsabilité de maire, c'est avant tout celle de protéger la population. C'est pourquoi la réouverture des écoles sera très progressive, mesurée et réalisée avec beaucoup de vigilance.

### **Comment travaillons-nous à cette réouverture ?**

Depuis les annonces du gouvernement nous avons échangé à plusieurs reprises avec l'Éducation nationale, la Préfecture, le Rectorat, etc. Nous partageons l'importance d'assurer auprès des familles un mode d'accueil des enfants, en particulier en direction des enfants les plus en difficulté.

Des échanges ont eu lieu avec des représentants des directeurs d'école, des représentants des enseignants et des parents d'élèves, le médecin scolaire et l'inspectrice de l'Éducation nationale. Nous avons pu faire le point, répondre aux questions et rassurer l'ensemble de la communauté éducative sur l'organisation et les protocoles sanitaires qui seront mis en place pour décider des réouvertures.

Le dialogue et la concertation, participent de la réussite de cette réouverture progressive des écoles. Nous continuerons à vous informer de l'évolution de la situation et des décisions prises.

### **Comment allons-nous assurer l'application du protocole sanitaire ?**

Nous avons mis en place une étude fine du protocole sanitaire proposé par l'Éducation nationale afin d'adapter l'organisation de travail des agents municipaux chargés de l'entretien, de la restauration et des accueil périscolaires.

Dès lundi 11 mai, les agents municipaux travailleront en lien étroit avec chaque direction d'école pour mettre en œuvre ces mesures.

Avant l'ouverture aux enfants, un nettoyage sera effectué au sein de chaque école sur laquelle nous aurons les moyens d'appliquer les recommandations de protection sanitaire. Aussi, une signalétique spécifique de circulation et les mesures de distanciation sociale seront mises en place conjointement avec les personnels enseignants.

Une commission technique passera dans chaque école pour s'assurer de la bonne application des règles sanitaires avant l'ouverture. Cette commission sera composée de professionnels de l'hygiène, de la santé, des techniques et de l'éducation. Les passages se feront en présence des directeurs d'école.

Seules les écoles qui garantiront les conditions sanitaires adéquates et la protection des enfants, des équipes enseignantes et des agents de la ville rouvriront.

### **Comment les parents vont connaître l'école d'affectation de leur enfant ?**

Les parents vont être contactés par leur enseignant pour connaître leur souhait de remettre leur enfant à l'école.

Après un travail avec les services de la ville, l'école contactera les familles pour leur faire savoir où leurs enfants pourront être accueillis et selon quelles modalités.

La priorité sera donnée aux familles selon les règles suivantes :

- Les enfants de soignants et personnels prioritaires (dont personnels de la ville et personnels enseignants de la ville)
- Les élèves les plus éloignés de l'école
- Les familles mono parentales
- Les élèves en situation de handicap

### **Toutes les écoles seront-elles ouvertes ?**

Non. Avec les équipes enseignantes et les professionnels de la ville, en fonction du recensement des familles prioritaires - volontaires et des conditions sanitaires, nous déciderons de l'ouverture de telle ou telle école. Notre objectif est de coller au plus près des besoins des familles tout en garantissant les moyens humains et sanitaires pour une réouverture dans de bonnes conditions.

### **La restauration scolaire va-t-elle fonctionner ?**

La question de la restauration des enfants est importante, c'est pourquoi là où les écoles seront ouvertes nous assurerons la restauration du midi. Les restaurants scolaires seront également soumis à un protocole sanitaire strict.

### **L'accueil pré et post scolaire sera-t-il assuré ?**

Oui, les accueils du matin et du soir seront assurés là où les écoles seront ouvertes. Sur ces espaces également, les conditions sanitaires seront mises en œuvre et nous respecterons le nombre d'enfants par salle recommandé par l'Éducation nationale. C'est pourquoi nous demanderons aux parents de bien vouloir préinscrire leur enfant pour l'accueil périscolaire et la restauration.

**J'ai confiance en la responsabilité des agents municipaux, des équipes enseignantes. Depuis le début de cette crise, le service public dans son ensemble a su démontrer son efficacité et sa capacité d'adaptation. C'est fort de cette confiance, que nous procéderons à la réouverture progressive des écoles.**



**François ASENSI**  
Maire de Tremblay-en-France